

UNCL - IRC

REGLEMENT DU TROPHEE MANCHE 2007

Préambule – OBJECTIFS DU TROPHEE MANCHE

Le TROPHEE MANCHE permet de classer entre eux tous les bateaux ayant participé aux épreuves citées ci-dessous (Article 3), dont une organisée en collaboration avec le Royal Ocean Racing Club RORC. Il a pour but de promouvoir la participation du plus grand nombre de voiliers jaugeés IRC, au moyen d'un classement général sur ce circuit.

Le format de ces courses sera choisi par les clubs organisateurs, parcours techniques (« bananes »), régates côtières ou courses croisières d'une distance supérieure à 70 milles nautiques.

Article 1 – REGLEMENT

Le TROPHEE MANCHE est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

Article 2 – ORGANISATION

Le TROPHEE MANCHE 2007 est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), sous l'égide de la Fédération Française de voile (FFV), avec le concours de :

- ✓ Société des Régates de Calais **SRC**
- ✓ Yacht Club de la Mer du Nord **YCMN**
- ✓ Yacht Club Boulonnais **YCB**
- ✓ Société des Régates du Havre **SRH**
- ✓ Yacht Club de Cherbourg **YCC**
- ✓ Société Nautique de la Baie de Saint Malo **SNBSM**
- ✓ Yacht Club de Dinard **YCD**
- ✓ Yacht Club du Val André **YCVA**
- ✓ Cercle de Voile de Portrieux **CVPx**

Article 3 – PROGRAMME ET CALENDRIER

Neuf épreuves sont prises en compte pour le TROPHEE MANCHE :

Du 7 au 9 avril	GRAND PRIX IRC DE LA MANCHE OUEST	CVPx – SNBSM – YCD – YCG	Manche Ouest
Du 17 au 19 mai	LES TROIS JOURS D'ARMOR	YCVA	Manche Ouest
Les 26 et 27 mai	GRAND PRIX DE LA CÔTE D'OPALE	SRC – YCMN – YCB	Manche Est
Les 16 et 17 juin	TROPHEE TOYOTA-TSUSHO	SRH	Manche Est
Les 23 et 24 juin	LE TOUR DES MINQUIERS	SNBSM	Manche Ouest
Les 13 et 14 juillet	COWES DINARD RACE	RORC – SNBSM – YCD	Manche Est & Ouest
Du 16 au 19 juillet	SEMAINE DES MINQUIERS	YCD	Manche Ouest
Du 10 au 13 août	BRANLE BAS DE REGATES	SNBSM	Manche Ouest
Les 7 au 8 septembre	SOLENT CHERBOURG RACE	RORC – YCC	Manche Est

Article 4 – VOILIERS

Sont admis à participer au TROPHEE MANCHE les voiliers jautés IRC, inscrits et classés à au moins une compétition annoncée dans l'article 3.

Article 5 – INSCRIPTIONS

Le club organisateur doit fournir à l'UNCL les classements généraux, par classe, avec :

- Le numéro de voile, identifiant principal.
- Le nom de baptême du bateau
- Le nom pour la Course
- Le type du bateau.
- Le TCC.
- Le nom du propriétaire ou du skipper.
- La Club dans lequel le propriétaire ou le skipper est inscrit.

Article 6 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

6.1 – Classement individuel

- Le TROPHEE MANCHE annuel se présente sous la forme d'un classement individuel de bateaux (l'ensemble bateau-propriétaire/skipper indissociable est indissociable).
- Le classement du TROPHEE MANCHE se fait en cumulant les points que chaque voilier aura obtenus lors des compétitions citées ci-dessus. Le vainqueur de chaque classe du Trophée Manche, est celui qui a obtenu le plus de points en additionnant ses quatre meilleurs résultats en points dans les compétitions du TROPHEE MANCHE.

6.2 – Définition des classes

Pour le Classement général, les bateaux sont répartis en quatre classes en fonction de leur coefficient IRC

- **Classe 1** → TCC supérieur ou égal à 1.060 (*Classes 1, zéro et super zéro du RORC*).
- **Classe 2** → TCC entre 1.020 et 1.059 (*partie haute de la Classe 2 du RORC*).
- **Classe 3** → TCC entre 0.991 et 1.019 (*partie basse de la Classe 2 du RORC*).
- **Classe 4** → TCC inférieur ou égal à 0.990 (*Classe 3 du RORC*).

6.3 – Etablissement des classements

- Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins cinq bateaux au départ.
- Si une ou plusieurs classes comprennent moins de cinq bateaux, le club organisateur regroupera les classes en série de telle façon que les courses soient organisées avec au moins cinq bateaux dans chaque série.
- Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de points en fonction de son classement général dans sa classe ou dans sa série selon la table de Cox –Sprague (voir ci après).
- L'UNCL est en charge du classement du TROPHEE MANCHE.
- Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir à l'UNCL le classement général de leur compétition avec l'ensemble des renseignements prévus à l'article 5.
- L'UNCL adressera à tous les clubs du Trophée Manche, et, mettra sur son site après chacune des épreuves, le classement général provisoire, puis définitif, du Trophée.
Chaque club désignera un responsable du Trophée Manche pour son plan d'eau afin d'assurer la liaison avec le centre de calcul IRC.

Nbre de partants																												
10 et -	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 et +	Place		Place	pts	place	pts	place	pts	Place	pts								
90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	1		21	58,5	27	55,5	33	52,5	39	49,5								
84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	2		22	58,0	28	55,0	34	52	40	49,0								
80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	3		23	57,5	29	54,5	35	51,5	41	48,5								
76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	4		24	57,0	30	54,0	36	51	42	48,0								
73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	5		25	56,5	31	53,5	37	50,5	43	47,5								
70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	6		26	56,0	32	53,0	38	50,0	etc.	etc.								
68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	7																	
66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	8																	
64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	9		DNF ou RET = 10 pts															
62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	10		DSQ= 0 pts															
	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	11																	
		60	61	62	63	64	65	66	67	68	12		au delà de la 50° place les points se réduisent															
			59	60	61	62	63	64	65	66	13		par 0,3 pt jusqu'à un minimum de 11 pts															
				59	60	61	62	63	64	65	14																	
					59	60	61	62	63	64	15																	
						59	60	61	62	63	16																	
							59	60	61	62	17																	
								59	60	61	18																	
									59	60	19																	
										59	20																	

Article 7 – DEPARTAGE DES EGALITES

A l'issue du TROPHEE MANCHE, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants dans la classe.

Article 8 – REMISE DES PRIX

La remise des Prix du TROPHEE MANCHE sera assurée par l'UNCL durant le **Salon Nautique de Paris**

Article 9 – FINALE

- Les premiers de chaque classe seront qualifiés pour la finale des TROPHEES UNCL.
- Cette finale sera organisée courant Novembre par l'UNCL. L'avis de course de cette finale sera envoyé aux clubs organisateurs du Trophée, et, mis sur le site UNCL courant septembre 2007.
- La remise des prix de cette finale aura lieu lors du dîner annuel de l'UNCL, pendant le Salon Nautique de Paris.

* * *